

Commission du consentement et de la capacité

Rapport annuel 2012-2013

*(Exercice financier allant du
1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013)*



Table des matières

Message du président.....	1
Mission, mandat et compétence	2
Organisation	5
Mesures de rendement	6
Réalisations de 2012-2013	7
Formation et perfectionnement des membres	10
Gestion de cas	13
Appels.....	16
Finances	17
Membres de la Commission du consentement et de la capacité	18
Membres dont le mandat a été renouvelé au moyen de dérogations en vertu de la LRGTDT	22
Personnel de la Commission du consentement et de la capacité.....	24

Message du président

C'est avec un grand plaisir que je présente ce rapport sur la Commission du consentement et de la capacité (la « Commission ») pour l'exercice 2012-2013.

La Commission s'est acquittée de ses obligations aux termes de la loi en ce qui concerne l'établissement d'une date d'audience dans les sept jours suivant la réception d'une demande, la publication de ses décisions avant la fin de la journée suivant l'audience et la production de motifs écrits dans les quatre jours ouvrables.

Je tiens à remercier le personnel de la Commission et à lui exprimer ma reconnaissance pour ses efforts soutenus et constants envers l'excellence en fournissant aux clients des services efficaces et équitables dans les meilleurs délais. Ils sont infatigables dans leur engagement et leur dévouement envers l'observation du mandat et des obligations juridiques de la Commission.

La composition de la Commission est du plus haut calibre et de la plus grande qualité. Ses arbitres abordent chaque audience de manière professionnelle et compatissante et dans le souci de l'équité. Les décisions qu'ils prennent sont graves et peuvent avoir des effets permanents sur les personnes les plus vulnérables de notre société. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les membres de la Commission pour leur très importante et indispensable contribution à la Commission et au secteur de la santé mentale.

Des initiatives et des réalisations notables ont marqué l'exercice, notamment :

- une aide active a été maintenue pour l'éducation de la communauté intéressée par la santé mentale et d'autres parties intéressées en proposant des conférenciers, des instructeurs et des modèles pour la Commission;
- la présence du personnel de la Commission aux audiences pour en observer le déroulement et dont les commentaires ont été très utiles, de même que ses observations sur nos normes de rendement et l'évaluation de nos membres;
- la mise en place d'un nouveau système de gestion des cas, la création de demandes de règlement électroniques pour le remboursement des frais des membres et l'amélioration du processus d'établissement du calendrier.

Je suis heureux et honoré de poursuivre ma collaboration avec le personnel et les membres de la Commission pour fournir un service important aux personnes les plus vulnérables de notre province.

Le juge Edward F. Ormston
Président

Mission, mandat et compétence

Mission

La Commission a pour mission de tenir en temps opportun des audiences à la fois justes, efficaces et respectueuses qui font la juste part entre les questions juridiques, médicales et de soins de santé tout en protégeant les droits de la personne et en veillant à la sécurité de la collectivité.

Mandat

La Commission est un tribunal administratif indépendant dont le mandat consiste à trancher les différends concernant la capacité, le consentement, l'internement civil, la prise de décisions au nom d'autrui, la divulgation de renseignements médicaux personnels et le dépistage obligatoire par test sanguin.

Compétence

La Commission a pour responsabilité de tenir des audiences et, de la façon la moins restrictive, la moins coûteuse et la moins intrusive possible, de rendre des décisions qui :

- 1) assurent la sécurité de la personne;
- 2) veillent à la sécurité de la communauté;
- 3) protègent la dignité et l'autonomie de la personne.

La Commission peut tenir des audiences pour entendre des requêtes en vertu des lois ci-dessous :

Loi sur le consentement aux services de santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou encore à des services d'aide personnelle.
- Examen de la nomination d'un représentant pour prendre des décisions pour une personne incapable en ce qui concerne un traitement, l'admission dans un établissement de soins ou le besoin de services d'aide personnelle.
- Communication de directives au sujet du traitement, de l'admission dans un établissement de soins et des services d'aide personnelle.

- Examen d'une demande d'autorisation de déroger aux volontés qu'une personne incapable avait exprimées lorsqu'elle était encore capable.
- Révision d'une décision de consentir à une admission dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un autre établissement de santé pour recevoir un traitement.
- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Examen d'une demande pour modifier ou annuler la nomination d'un représentant.

Loi sur la santé mentale

- Requêtes en révision d'une décision d'admission ou de maintien en cure obligatoire (internement civil).
- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.
- Détermination de l'opportunité de transférer un malade en cure obligatoire vers un autre établissement psychiatrique.
- Requêtes en vue de déterminer si un enfant (de 12 à 15 ans) a besoin d'être mis en observation, de recevoir des soins et de suivre un traitement dans un établissement psychiatrique.
- Requêtes en révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.

Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui

- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.

Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé;
- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.

- Prise en compte de la nomination d'un représentant pour une personne incapable de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.

Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin

- Si une personne a été au contact d'un liquide organique d'une autre personne, elle peut demander au médecin hygiéniste qu'un échantillon du sang de l'autre personne soit testé pour le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C.
- Si le médecin hygiéniste ne peut obtenir un échantillon de sang volontaire ou ne peut localiser la personne, il doit adresser la requête à la Commission.
- La Commission évalue l'obligation pour le particulier de fournir un échantillon de sang.

Plus de 80 pour cent des requêtes présentées à la Commission ont trait à une demande de révision, soit d'une décision d'admission en cure obligatoire dans un établissement psychiatrique aux termes de la *Loi sur la santé mentale*, soit d'une constatation d'incapacité à donner ou à refuser un consentement à un traitement faite aux termes de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*, ou les deux. La Commission est un tribunal spécialisé. Le comité d'audience est composé d'une avocate ou d'un avocat, d'une ou d'un psychiatre et d'un membre du public qui évaluent les cas concernant la privation de liberté d'une personne.

La Commission s'acquitte de ses responsabilités aux termes de la loi en veillant à :

- établir le calendrier des audiences dans les délais prévus;
- trancher le plus rapidement possible et de façon uniforme les questions qui lui sont soumises;
- formuler des décisions et des motifs bien clairs;
- créer une atmosphère de respect pour le processus décisionnel, les parties et le public.

Organisation

La Commission est un organisme d'arbitrage indépendant mis sur pied en vertu de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*; sa compétence est établie par cette loi. Elle rend ses décisions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et de la *Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin*.

En date du 30 juin 2013, la Commission comptait 125 membres. Outre le président à temps plein, les membres à temps partiel de la Commission comprennent 40 avocats, 42 psychiatres et 43 membres du public. Les membres de la Commission sont nommés par décret pour un mandat d'un à cinq ans. La Commission dispose d'un personnel de 14 fonctionnaires qui apportent leur soutien au travail de la Commission et à celui de ses membres. Elle reçoit également le soutien d'un avocat à temps plein.

La Commission est un tribunal spécialisé. Ses comités sont généralement composés d'une avocate ou d'un avocat, d'une ou d'un psychiatre et d'un membre du public. En sa qualité d'organisme juridictionnel, la Commission maintient des relations sans lien de dépendance avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, dont la Division des services ministériels lui fournit des services administratifs. Son fonctionnement est soumis aux dispositions des lois dont relève sa compétence, de même qu'à un protocole d'entente conclu entre le président de la Commission, ainsi que le ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Mesures de rendement

La *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* énonce trois critères de rendement de la Commission, qui sont les suivants :

1. Une audience doit commencer dans les sept (7) jours suivant la réception d'une requête.
2. La Commission doit rendre sa décision dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin.
3. Si une partie lui en fait la demande, la Commission du consentement et de la capacité doit fournir les motifs de sa décision, par écrit, dans les quatre (4) jours ouvrables suivant la réception de la demande.

La Commission se conforme systématiquement à ces exigences prévues par la loi. Elle tient ses audiences partout dans la province et en tout lieu (c.-à-d., hôpital, foyer de soins de longue durée, résidence privée, etc.), selon le besoin. Généralement, les audiences ont lieu dans des établissements psychiatriques. Le délai de sept jours prescrit pour la tenue d'une audience pose un défi logistique de taille à la Commission, sans pareil pour d'autres tribunaux comparables si l'on considère qu'elle doit constituer un comité d'audience et trouver une date et une heure qui conviennent à l'avocate ou à l'avocat de la partie requérante, à la professionnelle ou au professionnel de la santé concerné comme aux autres parties dont la comparution est requise. Compte tenu de ces mesures du rendement, la Commission veille à ce que ces processus administratifs et opérationnels soient conformes à l'atteinte de ces buts.

La Commission doit veiller à ce que :

- les membres aient accès à des possibilités d'éducation et de formation continues afin de conserver leur expertise dans cet environnement décisionnel hautement spécialisé;
- le personnel soit hautement formé et engagé, et ait accès aux ressources disponibles afin de prévoir les audiences de manière efficace et efficiente;
- les parties et personnes concernées aient accès à des documents informatifs et éducatifs.

La Commission remet son plan d'activités annuel au ministre de la Santé et des Soins de longue durée, ainsi qu'une évaluation annuelle des risques, conformément à la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, émise par le Conseil de gestion du gouvernement).

Réalisations de 2012-2013

Activités de communication et de sensibilisation du public :

1. La Commission a poursuivi son programme de sensibilisation du public, destiné à informer les fournisseurs et les organismes de soins de santé de même que le grand public au sujet des rôles et responsabilités de la Commission, des processus qu'elle applique et de leurs répercussions pour les professionnels de la santé et les particuliers. Tout organisme intéressé peut demander un séminaire sur un éventail de sujets. La Commission a créé un répertoire de présentations pour assurer la circulation cohérente des messages dans le cadre de ses séminaires et pour fournir facilement des copies des présentations aux participants intéressés. En 2012-2013, elle a offert 20 séances de formation sur une diversité de sujets, p. ex., les décisions pour les personnes en fin de vie, l'évaluation de la capacité, la simulation d'audiences, l'admission aux soins de longue durée et le rôle et la compétence de la Commission.
2. Une avocate ou un avocat et une ou un psychiatre membres font des présentations devant des groupes de psychiatres et autres professionnels de la santé sur la préparation et la participation efficaces aux audiences de la Commission. En 2012-2013, la Commission a fait cinq présentations à l'intention d'établissements ciblés.

Recrutement, formation et assurance de la qualité :

1. La Commission a continué à utiliser son programme de formation des nouveaux membres, qui comporte trois volets distincts : l'observation d'audiences, la participation à une formation en classe et la tenue d'audiences avec un membre chevronné agissant comme mentor du nouveau membre. En octobre 2012, la Commission a offert une formation à quatre nouveaux membres : deux avocats et deux psychiatres.
2. La Commission a continué à évaluer le rendement de ses membres dans le cadre de son Programme d'évaluation du rendement pour veiller à l'amélioration de la qualité du processus de jugement et à l'accroissement de la responsabilisation. Après avoir été nommé par décret, chaque membre de la Commission fait l'objet d'au moins une évaluation du rendement au cours de son mandat. L'évaluation se fait en fonction d'un ensemble de normes établies par les membres qui reflètent leur vision du mode approprié d'évaluation du rendement. La Commission a réalisé 11 évaluations de rendement cette année. Depuis ses débuts, en 2010, la Commission a réalisé 113 évaluations.

3. La réunion générale annuelle de la Commission a eu lieu en octobre 2012. Cette année, le point de mire de la réunion était une formation sur les différents types de demandes et la perspective des intervenants à l'égard des services de la Commission.
4. En juin 2012, la Commission a tenu une séance de formation du président qui était axée sur une formation particulière pour le membre juriste de la Commission. Les sujets à l'ordre du jour comprenaient les considérations juridiques, la procédure, ainsi que la gestion et l'établissement du climat de l'audience.

Établissement du calendrier, finances et administration :

1. La Commission a continué à utiliser la vidéoconférence dans ses audiences. La vidéoconférence est une option offerte actuellement dans la province, dans les régions éloignées où la Commission n'a pas de membres locaux et dans les situations où il n'est pas possible à un comité entier d'assister à une audience en personne. Des vidéoconférences ont été tenues avec certains membres du comité y assistant en personne et dans d'autres cas avec tous les membres du comité y assistant depuis Toronto dans le cadre d'une vidéoconférence.

Au cours de l'exercice 2012-2013, la Commission a tenu 71 audiences par vidéoconférence, ce qui représente une hausse de 115 pour cent par rapport au précédent exercice financier. La tenue d'audiences par vidéoconférence a permis à la Commission de réduire les coûts connexes, comme les indemnités journalières et les repas, et d'éliminer, dans la plupart des cas, les frais de déplacement (p. ex., billets d'avion). Une estimation établit à 151 000 \$ les économies financières réalisées au cours de l'exercice 2012-2013. De plus, étant donné que les membres n'ont plus besoin de se déplacer, ils peuvent trancher un plus grand nombre d'audiences au cours d'une même journée, ce qui leur fait gagner du temps et les met à l'abri des déplacements. Non seulement la Commission a réalisé des économies en tenant certaines audiences par vidéoconférence, mais elle peut ainsi utiliser à meilleur escient le temps de ses membres.

2. En février 2013, la Commission a mis au point un nouveau formulaire de demande de règlement électronique des frais de ses membres. Les caractéristiques du nouveau formulaire portent sur la simplification des champs des utilisateurs pouvant être remplis électroniquement, des menus déroulants préétablis ainsi que des calculs automatiques. L'objectif était d'uniformiser le formulaire, d'en accroître l'efficacité et d'en faciliter l'utilisation. Le nouveau formulaire a l'avantage supplémentaire de réduire de 20 pour cent en moyenne le temps qu'il faut pour traiter une demande de règlement.

3. En juin 2012, la Commission a continué son programme d'observation des audiences pour l'ensemble du personnel en assignant à chaque membre du personnel une semaine précise pour observer une audience. Il s'agit d'un programme très important, car il permet au personnel d'acquérir une expérience du terrain et d'observer le processus d'une audience en temps réel, ce qui procure une importante perspective du rôle de la Commission. L'observation d'audiences est un programme qui sera offert en permanence au personnel et qui se poursuivra au cours des prochains exercices financiers.
4. La Commission a commencé, en août 2012, à participer à l'examen prévu aux termes de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux* (LRGTD). L'examen portait sur les questions suivantes : le mandat du tribunal, les fonctions exercées par le tribunal, la structure de gouvernance et les systèmes de gestion, les systèmes financiers et d'information, les ressources financières et humaines. Le personnel et les membres de la Commission ainsi que les intervenants ont participé à des entretiens individuels, à des séances de groupe et à des enquêtes pour fournir leur rétroaction et des renseignements sur le rôle et le mandat de la Commission ainsi que leur expérience des services qu'elle offre.
5. L'exercice 2012-2013 a été la première étape de la mise en œuvre et de l'élaboration du nouveau système de gestion de cas de la Commission. Les séances d'élaboration et de définition des besoins avec le fournisseur ont commencé en octobre 2012. Le nouveau système de gestion de cas sera un produit commercial adapté spécialement aux activités de la Commission. La date ciblée pour sa mise en œuvre a été fixée à octobre 2013.

Formation et perfectionnement des membres

La formation de ses membres constitue une priorité pour la Commission. Les membres sont tenus de montrer le niveau de compétence et de formation le plus élevé et doivent détenir la formation la plus poussée qui soit pour que les décisions prises soient les bonnes et que les procédures appropriées soient appliquées.

La Commission a mis sur pied un programme intensif de formation interne et un protocole correspondant, selon lesquels les nouveaux membres observent des audiences en prévision de leur participation à un programme de formation en classe d'une durée de deux jours, offert par des membres chevronnés et des conseillers juridiques. Après quoi, ils participent à des comités de formation, aidés d'un mentor, jusqu'à ce qu'ils soient prêts à remplir pleinement les obligations d'un membre en fonction. Des possibilités de formation continue et de perfectionnement professionnel sont offertes à tous les membres tout au long de l'année et de la période visée par leur nomination par décret.

Réunion générale annuelle

La réunion générale annuelle fournit aux membres de la province des occasions de discuter de questions d'intérêt. La Commission organise des séances de formation et offre un forum de discussion sur les questions de santé mentale.

En retour, la Commission compte sur des membres de toutes les régions, qui sont mieux formés et engagés, ce qui donne lieu à l'application uniforme des pratiques pertinentes et une compréhension approfondie des mesures législatives en matière de santé mentale.

La réunion générale annuelle de 2012 portait sur l'établissement d'un calendrier pour la Commission. Au nombre des présentations données, citons un aperçu historique de l'origine de la Commission et une formation détaillée sur les lois en vigueur et les demandes adressées à la Commission, le tout suivi d'une table ronde pour discuter avec les intervenants de leur expérience des services de la Commission. Les autres sujets et présentations comprenaient, notamment, une mise à jour sur des questions d'ordre juridique et une séance sur les statistiques concernant la charge de travail de la Commission.

Séance de formation des membres juristes

La nouveauté, cette année, au calendrier de formation et de perfectionnement des membres de la Commission a été la formation des membres juristes. En parallèle de leur rôle d'avocat, les juristes de la Commission remplissent également la fonction de président lors des audiences de la Commission. Ce programme à double vocation ciblait, d'une part, les responsabilités administratives des membres et leur

rôle dans la gestion des audiences et, d'autre part, les nouvelles questions juridiques et l'examen des causes majeures ayant fait jurisprudence.

Cette méthode de formation sectorielle sera adoptée pour la formation des membres au cours des prochains exercices et la formation des membres du public et des membres psychiatres se poursuivra en 2013.

Formation aux nouveaux membres

La Commission a offert de la formation à quatre personnes nouvellement nommées. Cette formation en classe de deux jours avait pour but de présenter une vue d'ensemble des mesures législatives et de la jurisprudence, des procédures et du protocole, des difficultés liées à l'établissement du calendrier, et de veiller à ce que les membres soient bien préparés pour aborder les enjeux auxquels ils seront confrontés à titre d'arbitres. En outre, les membres ont été jumelés avec des mentors chevronnés ayant participé à des groupes de formation et ayant offert avis et conseils. Chaque membre a rempli les exigences du programme de formation dans les six mois suivant sa nomination.

Questions juridiques

Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux

La *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux* (LRGTD) a pour objet de veiller à ce que les tribunaux décisionnels soient responsables, transparents et efficaces en ce qui a trait à leurs décisions. Cette loi énonce l'obligation d'effectuer un examen du tribunal décisionnel au moins une fois tous les six ans et elle établit une nouvelle méthode de nomination par décret qui prévoit un processus concurrentiel fondé sur le mérite.

À l'automne 2012, la Commission a participé pleinement à l'examen pour assurer la conformité à la LRGTD. Le personnel de la Commission a également participé à des entretiens individuels et à des tables rondes pour fournir de l'information, un éclairage et des commentaires sur les pratiques d'établissement du calendrier de la Commission, ses procédures administratives et financières, la structure de ses ressources humaines, ainsi que les lacunes et les améliorations de la technologie de l'information. Les membres de la Commission ont participé à des enquêtes et à des entretiens individuels pour fournir leurs commentaires sur la tenue des audiences et les décisions en découlant. Les intervenants ciblés, notamment les patients, les psychiatres et des groupes défendant les droits des patients, ont été engagés pour obtenir leur rétroaction sur leur comparution devant la Commission. Celle-ci attend avec impatience l'occasion d'examiner le rapport lorsqu'il sera rendu public en 2013 et d'étudier attentivement les recommandations qui en découleront pour les mettre en œuvre.

En février 2013, la Commission a affiché des concours invitant les membres à poser leur candidature à des postes de psychiatres, de juristes et de vice-président. On s'attend à recevoir les candidatures à ces postes au début du nouvel exercice et à amorcer les entrevues durant le premier trimestre de 2013-2014.

Gestion de cas

Base de données de gestion des cas

La base de données de gestion des cas de la Commission a été mise en service en avril 2006 et permet d'effectuer un suivi de toutes les requêtes reçues par la Commission. Ce système sert à créer des fichiers de requête, aide les responsables du calendrier à coordonner les audiences et les procédures administratives et permet de tenir un dossier sur toutes les personnes qui présentent une requête à la Commission. À l'heure actuelle, le système de gestion des cas a été développé à son maximum et il n'est plus possible d'en assurer la viabilité et la maintenance.

En octobre 2012, la Commission a entrepris l'étape initiale de la mise en œuvre et de l'élaboration d'un nouveau système de gestion des cas. Le nouveau système est un produit commercial et sa mise en œuvre est prévue pour octobre 2013.

Statistiques sur la charge de travail

La Commission n'a aucun contrôle sur le nombre de requêtes reçues ou le nombre d'audiences à établir au calendrier au cours d'une année donnée. Les données relatives à la gestion des cas des sept dernières années démontrent que le nombre d'audiences tenues par la Commission s'est accru de 53 pour cent depuis 2006-2007. En outre, la Commission a assuré la gestion d'une augmentation des cas de 36 pour cent au cours de la même période de sept ans. En comparaison de l'exercice précédent, la charge de travail de la Commission s'est accrue, et cela, à un rythme qui semble plus rapide que les années précédentes.

En 2012-2013, la Commission a continué à connaître une augmentation de sa charge de travail semblable à celle qu'elle a vue en 2011-2012, avec une augmentation de 12 pour cent pour les audiences par rapport à l'exercice précédent. Au cours des quatre exercices ayant précédé 2011-2012, l'augmentation annuelle moyenne pour les audiences était de 5 pour cent. Bien qu'il soit trop tôt pour savoir si cette augmentation de la charge de travail suivra le même rythme que ces deux dernières années, la Commission continuera à suivre ses statistiques à cet égard et à surveiller les nouvelles tendances.

L'augmentation annuelle du nombre d'audiences et de la charge de travail s'explique en grande partie par le nombre de requêtes relatives aux ordonnances de traitement en milieu communautaire (OTMC). Depuis 2006-2007, la Commission a observé une augmentation de 400 pour cent du nombre de requêtes reçues (1 003 en 2012-2013 comparativement à 201 en 2006-2007) relativement à la révision d'OTMC. Le nombre d'audiences tenues s'est accru de 341 pour cent (918 en 2012-2013 comparativement à 208 en 2006-2007). Au cours du dernier exercice

seulement, le nombre de demandes que la Commission a reçues pour l'examen automatique d'une OTMC a dépassé de 32 pour cent celui du précédent exercice.

En 2012-2013, la Commission a choisi, au sein de l'unité chargée de l'établissement du calendrier, un membre qu'elle a désigné comme étant l'unique responsable du calendrier des audiences liées aux OTMC. De plus, des processus internes d'établissement d'un calendrier pour ce type de demandes ont été élaborés ou ceux qui étaient déjà en place ont été simplifiés pour aider l'unité à gérer l'accroissement de la charge de travail. Les sujets de formation abordés lors de la réunion générale annuelle cette année concernaient principalement la présentation d'une formation à tous les membres sur la manière de traiter ces demandes.

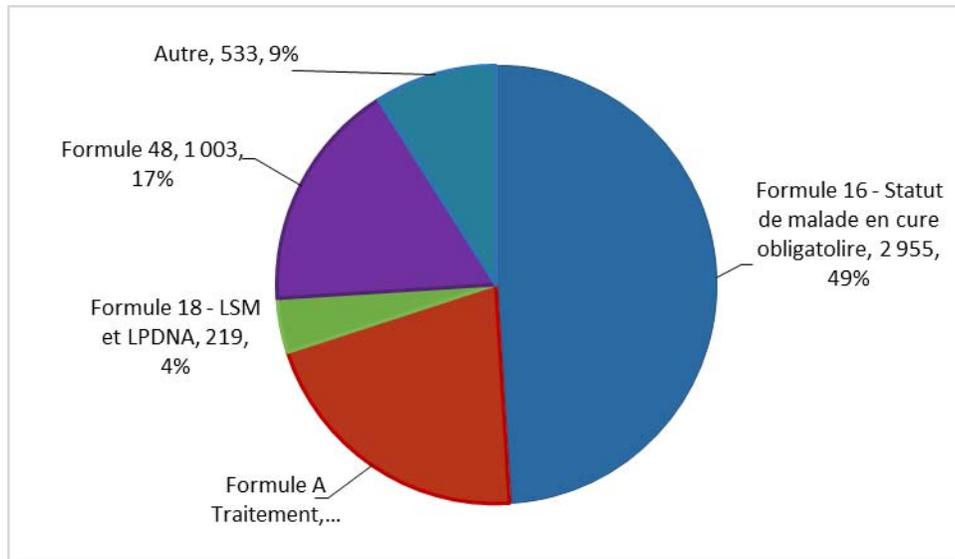
La création d'outils utiles pour les praticiennes et praticiens de la santé lors des audiences, par exemple les modèles de résumés de la Commission, pourrait également expliquer ce phénomène. De plus, la Commission a mis sur pied un processus d'audience électronique à l'échelle de la province pour les audiences obligatoires relatives aux OTMC non contestées.

Nombre total d'audiences

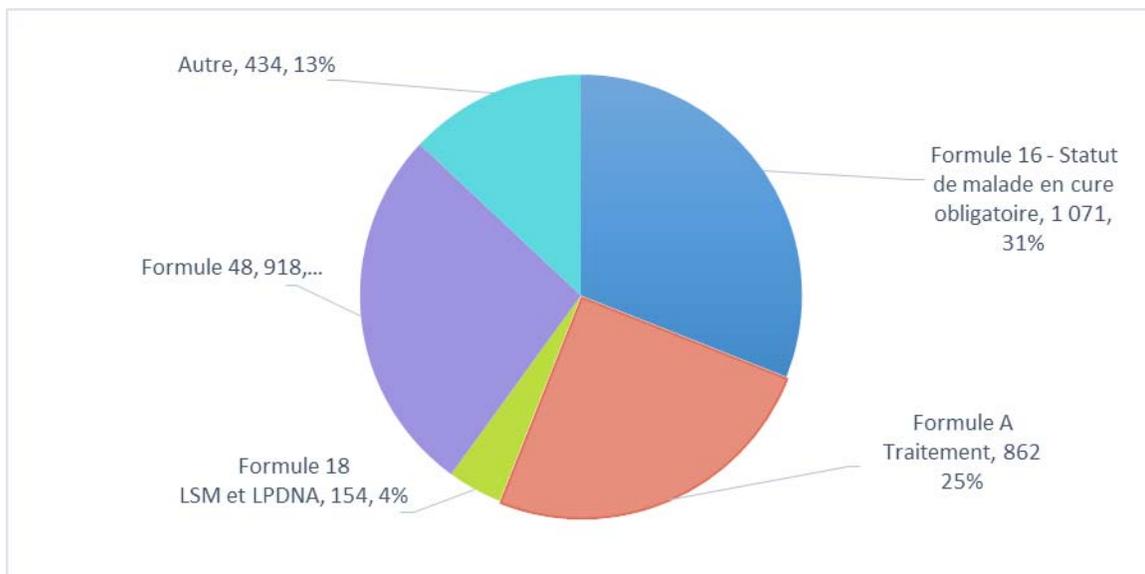
Cas par année						
2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
3 441	3 551	3 741	3 990	4 037	4 485	4 671
Augmentation annuelle	3 %	5 %	7 %	1 %	11 %	4 %

Audiences par rôle par année						
2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
2 071	2 103	2 282	2 390	2 457	2 797	3 136
Augmentation annuelle	1,5 %	8,5 %	5 %	3 %	14 %	12 %

Requêtes soumises (2012-2013)



Audiences, par type de demande (2012-2013)



Appels

Les parties à une instance devant la Commission peuvent appeler d'une décision devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario dans les sept jours suivant la réception de la décision de la Commission. Cette dernière est chargée de créer le dossier d'appel et d'ordonner la transcription de l'audience en question. Ces documents sont ensuite utilisés par les parties et déposés devant le tribunal.

Le tableau suivant illustre le nombre d'appels reçus par la Commission et leur issue devant les tribunaux. Les renseignements sur les appels visent l'année civile et non l'exercice financier.

ANNÉE	RETIRÉS OU ABANDONNÉS	REJETÉS	ADMIS	INDÉTERMINÉS OU OUVERTS	TOTAL
2003	24	10	2	17	53
2004	14	9	1	15	39
2005	15	12	2	20	49
2006	10	21	0	19	50
2007	16	18	0	22	56
2008	11	12	0	21	44
2009	10	10	3	23	46
2010	18	15	0	25	58
2011	26	13	2	22	63
2012	13	5	0	31	49
TOTAL	157	125	10	215	507

Remarque : L'issue des appels ne correspond pas nécessairement à l'année civile au cours de laquelle l'appel a été interjeté.

D'importantes tentatives ont été faites en 2012-2013 pour améliorer les statistiques de la Commission concernant le résultat des appels qu'elle entend. Étant donné qu'elle n'est pas partie aux appels interjetés devant la Cour supérieure de justice, la Commission n'est pas toujours informée du résultat d'un appel. Ainsi, les décisions relatives à un certain nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un appel n'étaient pas connues. La Commission a donc entrepris un projet de mise à jour sur les décisions relatives aux appels qui l'a obligée à établir des listes d'appels restés en suspens et à demander l'assistance de divers tribunaux de la province pour obtenir les décisions manquantes depuis 2003. Ce projet est toujours en cours, mais, jusqu'à présent, la Commission a réduit de 17 pour cent la proportion d'appels dont l'issue n'est pas connue. La Commission a également modifié la correspondance qu'elle adresse aux parties à un appel aux premiers stades de ces procédures, les informant qu'elle recueille des renseignements sur l'issue des appels et réclamant leur aide en les invitant à lui faire connaître le résultat de leur procédure d'appel. Cette initiative a également permis à la Commission de recevoir plus souvent des renseignements opportuns sur l'issue des procédures d'appel.

Finances

Le service des finances a continué d'exercer un contrôle financier prudent en veillant à ce que toutes les demandes de règlement des membres et les factures des fournisseurs soient conformes aux lignes directrices et directives de la Commission et du gouvernement.

La Commission a révisé les directives sur les dépenses des membres afin de mieux harmoniser les procédures de la Commission avec les directives du gouvernement et pour assurer aux membres clarté et uniformité.

En 2012-2013, la Commission a reçu une affectation budgétaire de 4 800 700 \$.

À la suite des audiences tenues par vidéoconférence, la Commission a pu réaliser des économies de 151 000 \$ grâce aux frais de déplacement moins élevés de ses membres.

Elle continuera à réévaluer tous les aspects de son fonctionnement pour améliorer le rendement administratif et mettre en place des stratégies de réduction ou de prévention des coûts, au besoin.

Compte rendu des dépenses (du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013)

	Affectations internes	Dépenses réelles	Excédent (déficit)
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES</u>			
Salaires et traitements	627 300	1 006 982	(379 682 \$)
Avantages sociaux	78 100	129 196	(51 096 \$)
Total partiel	705 400 \$	1 136 178 \$	(430 778 \$)
<u>AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES</u>			
Transport et communications	314 300 \$	324 609 \$	(10 309 \$)
Services, y compris l'hébergement	3 585 500	4 317 797	(732 297 \$)
Fournitures et matériel	195 500	12 717	182 783 \$
Total partiel	4 095 300 \$	4 655 123 \$	(559 823 \$)
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 800 700 \$	5 791 301 \$	(990 601 \$)

Membres de la Commission du consentement et de la capacité Au 31 mars 2013

	Prénom	Nom de famille	Date de la première nomination	Date de fin du mandat
Président				
Juge	Edward	Ormston	1 ^{er} juin 2006	31 mai 2014
Membres juristes				
M.	Stephen	Adams	9 janvier 2013	8 janvier 2014
M.	Joseph	Baker	15 décembre 2005	24 décembre 2013
Mme	June	Bell	6 septembre 2006	5 septembre 2016
Mme	Susan	Bigelow	15 juin 2010	14 juin 2015
Mme	Rose-Gabrielle	Birba	28 juin 2006	27 juin 2014
Mme	Elizabeth Margaret	Bruckmann	20 juin 2012	19 juin 2014
Mme	Sally	Bryant	18 avril 2011	17 avril 2016
Mme	Mary	Campigotto	2 mai 2007	1 ^{er} mai 2017
M.	Philippe	Capelle	17 mai 1999	16 mai 2013
M.	Theodore	Charuk	22 novembre 2000	31 mars 2014
M.	Philip	Clay	16 octobre 2002	25 octobre 2013
M.	Bernard	Comiskey	2 novembre 2005	1 ^{er} novembre 2013
M.	Paul	DeVillers	29 mars 2006	28 mars 2014
M.	Normand	Forest	12 décembre 2001	11 décembre 2015
M.	Brock	Grant	23 mars 2005	15 août 2012
M.	Michael	Hennessy	21 août 2003	20 août 2014
M.	Albert	Hubbard	4 juillet 2001	3 juillet 2015
Mme	Judith	Jacob	3 avril 1995	2 avril 2017
Mme	Carolyn	Jones	25 août 2004	24 août 2014
Mme	Shayne	Kert	24 mars 2004	23 mars 2014
Mme	Erin	Lainevoal	20 juin 2007	19 juin 2016
Mme	Michele	Lawford	15 septembre 2010	14 septembre 2015
M.	Roger	Leclair	21 février 2007	20 février 2017
Mme	Nina	Lester	17 juin 2009	16 juin 2014
Mme	Susan	Lightstone	21 février 2007	20 février 2017
Mme	Karen	Lindsay-Skynner	3 avril 2002	20 juillet 2016
Mme	Catherine	McDonald	15 septembre 2010	14 septembre 2015

M.	Patrick	Murphy	26 octobre 2005	25 octobre 2013
M.	Michael	Newman	21 octobre 1998	1 ^{er} avril 2018
Mme	Susan	Opler	21 novembre 2001	20 novembre 2017
Mme	Judith	Pascoe	4 mai 2005	3 mai 2015
Mme	Lora	Patton	24 septembre 2009	23 septembre 2014
M.	Brendon	Pooran	22 février 2011	21 février 2016
Mme	Judith	Potter	26 octobre 2005	25 octobre 2013
Mme	Jill	Presser	29 mars 2006	28 mars 2014
M.	Lonny	Rosen	18 juillet 2012	17 juillet 2014
M.	Roger	Rowe	10 novembre 2005	9 novembre 2013
Mme	Lucille	Shaw	4 janvier 2011	3 janvier 2016
M.	Bernard	Starkman	27 février 2002	3 mai 2015
Mme	Colleen	Sylvester	25 août 2004	13 mai 2015
Mme	Shirley	Wales	23 mars 2005	22 mars 2016
M.	Eugene	Williams	5 janvier 2006	4 janvier 2014
Membres psychiatres				
Dr	Nural	Alam	13 janvier 1999	12 janvier 2016
Dr	Federico	Allodi	21 février 2001	22 avril 2016
Dr	Rajiv	Bhatla	22 novembre 2000	31 mars 2015
Dre	Dominique	Bourget	22 juin 2006	21 juin 2014
Dr	Donald	Braden	6 octobre 1999	17 octobre 2013
Dr	Gary	Chaimowitz	4 juillet 2001	3 juillet 2017
Dr	Ranjith	Chandrasena	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2014
Dr	Yoland	Charbonneau	23 août 1993	2 avril 2017
Dr	Peter	Cook	4 juillet 2001	3 juillet 2015
Dr	Andre	Cote	23 octobre 1986	2 avril 2014
Dre	Isabelle	Côté	30 juin 2000	29 juin 2014
Dr	Raymond	Denson	3 janvier 2003	9 janvier 2013
Dre	Virginia	Edwards	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2014
Dr	Jack	Ellis	10 août 2006	9 août 2014
Dr	Joseph	Ferencz	15 janvier 2007	14 janvier 2017
Dr	Russel	Fleming	5 juin 1996	4 juin 2014
Dre	Alison	Freeland	30 mai 2006	29 mai 2014
Dr	Donald	Galbraith	13 janvier 1994	2 avril 2014
Dre	Rose	Geist	27 février 2008	26 février 2018
Dr	Joseph	Glaister	17 mai 1999	21 juin 2013
Dre	Karen	Hand	4 mai 2011	3 mai 2016
Dr	Tom	Hastings	6 décembre 2006	5 décembre 2016
Dr	John	Johnson	23 juillet 1993	20 mars 2013
Dre	Catherine	Krasnik	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2014

Dr	Anthony	Levinson	17 mai 2011	16 mai 2013
Dr	Stephen	List	3 mai 2006	2 mai 2014
Dre	Donna	Lougheed	25 octobre 2012	24 octobre 2014
Dr	Eric	MacLeod	6 juin 1968	2 avril 2017
Dr	William	Maley	6 février 2002	5 février 2016
Dr	Rahul	Manchanda	17 juin 1993	2 avril 2014
Dr	Paul	Max	30 juin 2000	9 août 2014
Dr	Robert	McCurley	14 avril 2010	13 avril 2015
Dre	Helen	Meier	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2014
Dr	John	Pelletier	2 octobre 2002	1 ^{er} novembre 2013
Dr	Emmanuel	Persad	24 mars 2004	23 mars 2017
Dr	Quentin	Rae-Grant	5 juin 1996	4 juin 2014
Dre	Vivian	Rakoff	25 août 2004	24 août 2014
Dr	Edward	Rotstein	6 juin 2007	5 juin 2017
Dr	Gerald	Shugar	4 juillet 2001	3 juillet 2017
Dr	Marvin	Silverman	11 juillet 1990	2 avril 2017
Dr	Cameron	Stevenson	5 juin 1996	4 juin 2017
Dr	William	Surplis	4 juillet 2001	3 juillet 2017
Dre	Michele	Tremblay	20 novembre 1992	2 avril 2014
Dr	James	Wilkes	4 juillet 2001	3 juillet 2017
Dre	Si-Ann	Woods	21 février 2007	20 février 2017
Membres du public				
M.	Richard	Aaronson	1 ^{er} août 2003	31 juillet 2014
M.	Robert	Adams	30 juin 2000	9 août 2014
Mme	Susan	Agranove	11 avril 2006	10 avril 2014
M.	David	Boothby	29 novembre 2006	28 novembre 2016
M.	Earl	Campbell	7 décembre 2005	6 décembre 2013
Mme	Pat	Capponi	6 avril 2011	5 avril 2016
Mme	Lois	Champion	12 août 2008	11 août 2013
M.	Ram	Chopra	25 août 2004	24 août 2014
Mme	Joanna	Cutaia-Beales	10 février 2006	9 février 2014
Mme	Shirley	Dunn	3 février 2006	3 mars 2014
Mme	Dawn	Eccles	17 mai 2006	16 mai 2014
M.	Scott	Gale	10 novembre 2005	9 novembre 2013
M.	Hamlin	Grange	9 février 2011	8 février 2016
Mme	Beverley	Hodgson	27 février 2008	26 février 2018
Mme	Connie	Holmes	10 août 2006	9 août 2014
Mme	Ileen	Howell	17 février 2010	16 février 2015
M.	Slavo	Johnson	14 avril 2010	13 avril 2015
Mme	Janice	Laking	11 juillet 2001	4 octobre 2015

Mme	Heather	Lareau	26 avril 2006	25 avril 2014
Mme	Barbara	Laskin	10 février 2006	9 février 2014
Mme	Sandra	LeBlanc	26 octobre 2005	25 octobre 2013
Mme	Linda	Leong	17 novembre 2005	16 novembre 2013
M.	Pierre	Lessard	28 mai 2003	1 ^{er} mai 2014
Mme	Nechita	Lim-King	7 mars 2007	6 mars 2017
M.	Duncan	MacPhee	11 avril 2007	10 avril 2017
Mme	Sabita	Maraj	15 septembre 2010	14 septembre 2015
M.	George	Maroosis	5 juillet 2007	4 juillet 2016
Mme	Joy	Martin	1 ^{er} mars 2006	28 février 2014
Mme	Constance	McKnight	8 septembre 2009	11 septembre 2014
M.	Donald	McLeod	27 février 2008	26 février 2018
Mme	Teresa	Michienzi	10 février 2006	9 février 2014
Mme	Patricia	Muldowney-Brooks	3 février 2006	2 février 2014
M.	Takis	Pappas	2 octobre 2002	25 octobre 2013
M.	Panos	Petrides	11 avril 2006	19 juin 2016
M.	Paul	Philion	18 décembre 2001	17 décembre 2015
M.	David	Simpson	18 novembre 2009	17 novembre 2014
Mme	Lorraine	Steadman	3 février 2006	2 février 2014
Mme	Jane	Stone	7 mars 2007	6 mars 2017
M.	Gary	Strang	24 septembre 2003	23 septembre 2014
Mme	Joanne	Turner	6 septembre 2006	5 septembre 2016
M.	Timothy	Vaillancourt	5 décembre 2012	4 décembre 2013
Mme	Debra	Waisglass-Bettel	26 octobre 2005	25 octobre 2013
M.	Anthony	Warr	5 décembre 2012	4 décembre 2013
Mme	Joy	Wendling	16 avril 2008	15 avril 2018

Membres dont le mandat a été renouvelé au moyen de dérogations en vertu de la LRGTDT

	Prénom	Nom	Date de la première nomination	Date de fin du mandat
Membres avocats				
Mme	June	Bell	6 septembre 2006	5 septembre 2016
Mme	Susan	Bigelow	15 juin 2010	14 juin 2015
Mme	Mary Jane	Campigotto	2 mai 2007	1 ^{er} mai 2017
M.	Normand	Forest	12 décembre 2001	11 décembre 2015
M.	Brock	Grant	23 mars 2005	15 août 2012
Mme	Beverley	Hodgson	27 février 2008	26 février 2018
M.	Albert	Hubbard	4 juillet 2001	3 juillet 2015
Mme	Judith	Jacob	3 avril 1995	2 avril 2017
Mme	Carolyn	Jones	25 août 2004	24 août 2014
Mme	Michele	Lawford	15 septembre 2010	14 septembre 2015
Mme	Catherine	McDonald	15 septembre 2010	14 septembre 2015
Mme	Susan	Opler	21 novembre 2001	20 novembre 2017
Mme	Lora	Patton	24 septembre 2009	23 septembre 2014
M.	Brendon	Pooran	22 février 2011	21 février 2016
Mme	Lucille	Shaw	4 janvier 2011	3 janvier 2016
Mme	Colleen	Sylvester	25 août 2004	13 mai 2015
Mme	Shirley	Wales	23 mars 2005	22 mars 2016
Membres psychiatres				
Dr	Nural	Alam	13 janvier 1999	12 janvier 2016
Dr	Gary	Chaimowitz	4 juillet 2001	3 juillet 2017
Dr	Yoland	Charbonneau	23 août 1993	2 avril 2017
Dr	Peter	Cook	4 juillet 2001	3 juillet 2015
Dr	Andre	Cote	23 octobre 1986	2 avril 2014
Dr	Raymond	Denson	3 janvier 2003	2 janvier 2016
Dre	Rose	Geist	27 février 2008	26 février 2018
Dr	John	Johnson	23 juillet 1993	2 avril 2017
Dr	Eric	MacLeod	6 juin 1968	2 avril 2017
Dr	William	Maley	6 février 2002	5 février 2016
Dr	Robert	McCurley	14 avril 2010	13 avril 2015
Dre	Vivian	Rakoff	25 août 2004	24 août 2014
Dr	Edward	Rotstein	6 juin 2007	5 juin 2017

Dr	Gerald	Shugar	4 juillet 2001	3 juillet 2017
Dr	Marvin	Silverman	11 juillet 1990	2 avril 2017
Dr	Cameron	Stevenson	5 juin 1996	4 juin 2017
Dr	William	Surplis	4 juillet 2001	3 juillet 2017
Dre	Michele	Tremblay	20 novembre 1992	2 avril 2014
Dr	James	Wilkes	4 juillet 2001	3 juillet 2017
Membres du public				
M.	Ram	Chopra	25 août 2004	24 août 2014
M.	Hamlin	Grange	9 février 2011	8 février 2016
M.	Slavo	Johnson	14 avril 2010	13 avril 2015
Mme	Janice	Laking	11 juillet 2001	4 octobre 2015
M.	Duncan	MacPhee	11 avril 2007	10 avril 2017
Mme	Sabita	Maraj	15 septembre 2010	14 septembre 2015
Mme	Constance	McKnight	8 septembre 2009	11 septembre 2014
M.	Donald	McLeod	27 février 2008	26 février 2018
M.	Paul	Philion	18 décembre 2001	17 décembre 2015
Mme	Joanne	Turner	6 septembre 2006	5 septembre 2016

Personnel de la Commission du consentement et de la capacité

Juge Edward Ormston	Président
Isfahan Merali	Avocat de la Commission (par intérim)
Lorissa Sciarra	Registrateure et chef de service
Cheryl Young	Registrateure adjointe
Nadia Ramnarine	Coordonnatrice des activités opérationnelles
Manal Hanna	Agente administrative
Saskia Mulders	Adjointe des finances
Karen Walker	Coordonnatrice de la gestion des cas
Angela Moore	Coordonnatrice de la gestion des cas
Joseph Szamuhel	Coordonnatrice de la gestion des cas (par intérim)
Michael Blakely	Coordonnatrice de la gestion des cas
Nicole Ramlochan	Coordonnatrice de la gestion des cas
Tyra Jackson	Agente bilingue des renseignements et de la réception des demandes